



Réunion individuelle avec un membre du GPEC

Par **carograph**, le **14/01/2013** à **19:28**

Bonsoir,

Le PDG de ma société nous a notifié, via un compte-rendu de réunion de délégués du personnel, le passage d'un membre du GPEC afin de restructurer et déterminer au cas par cas les personnes pouvant encore assurer un 35 heures ou non. En gros, pousser gentiment les personnes concernées vers la sortie et/ou leur proposer une mutation de poste via formations ou allègements d'horaires (mi-temps).

A ce propos, quelques salariés se sont d'ores et déjà vus proposer leur passage à la comptabilité si ça n'allait pas dans leur travail quotidien, afin de trouver un accord et cette porte de sortie.

Cependant, plusieurs questions m'interpellent :

- Ma société comporte seulement 30 salariés. Est-ce que cela joue ?
"L'obligation d'instauration d'une GPEC pèse en France sur les sociétés ou groupes de sociétés employant au moins 300 salariés." <http://www.gpec.fr>
- Cette personne du GPEC a-t-elle le droit de nous voir individuellement, sans présence ni d'un délégué du personnel, ni d'un délégué syndical ?
- Le but d'un GPEC n'est-il pas de négocier entre l'employeur et les délégués du personnel exclusivement ?
- Puis-je refuser de me rendre à cette réunion individuelle et quels risques je prends ?

Merci beaucoup par avance de vos réponses, ce soudain plan de restructuration me fait douter de beaucoup de choses !

Par **P.M.**, le **14/01/2013** à **20:49**

Bonjour,

Il semble en tout cas que l'employeur se trompe complètement sur les objectifs du [GPEC](#)...

Il me semble qu'effectivement, il serait important que vous vous rapprochiez des Représentants du Personnel pour faire bloc et stopper cette initiative plutôt hasardeuse et ne

correspondant pas à la définition...

Par **carograph**, le **14/01/2013** à **21:01**

Bonsoir,

Merci pour ces réponses qui confortent mes pensées.

Je dois ajouter que tout ceci doit se faire en seulement 3 jours. À 30 salariés, cela fait 10 salariés à voir par jour, ce qui fait à mon sens beaucoup pour peu de temps. Une sensation de travail à la chaîne qui ne me paraît pas sain non plus.

J'en parlerai donc à mes délégués du personnel qui réuniront les informations nécessaires afin de contrer cette entrevue.

Encore merci !

Par **carograph**, le **15/01/2013** à **20:52**

Je reviens juste sur une question bien précise concernant cette rencontre : Est-ce que le GPEC a le droit de réaliser des entretiens individuels (membre du GPEC + salarié) ?

Ou peut-on demander la présence d'un représentant du personnel ou un représentant syndical ?

Merci !

Par **P.M.**, le **15/01/2013** à **21:06**

Bonjour,

Je vous conseillerais déjà de vous rapprocher des Représentants du Personnel pour savoir déjà ce qu'il en est réellement de cette réunion après laquelle l'employeur a annoncé cela...

Par **carograph**, le **16/01/2013** à **07:50**

Bonjour,

Effectivement j'attends le compte-rendu de la réunion des Représentants du Personnel qui a eu lieu avec le membre du GPEC afin d'être fixé au mieux sur cet entretien.